



du 6^e Arrondissement

COMITE DE GESTION DE LA CAISSE DES ECOLES DU 6^e ARRONDISSEMENT

Séance du vendredi 5 juin 2026

n°2026-06-03.....

Délibération sur la présentation du Rapport Social Unique
l'exercice 2025

Exposé des motifs

Le Rapport Social Unique, élaboré chaque année, dresse un état des lieux de la situation du personnel à la Caisse des écoles au 31 décembre de l'année écoulée. Il récapitule les données chiffrées des différentes caractéristiques du personnel, telles que les effectifs, le temps de travail, la rémunération, les conditions de travail, la formation à partir desquels peuvent être établies la stratégie de pilotage des ressources humaines.

Le Comité de gestion de la Caisse des écoles du 6^{ème} arrondissement

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'article 5 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le Rapport Social Unique pour l'exercice 2025 de la Caisse des écoles du 6^{ème} arrondissement ci – annexé ;

DELIBERE

Article 1 : Le Comité de gestion de la Caisse des écoles du 6^{ème} arrondissement prend acte de la présentation du rapport social unique de la Caisse des écoles sur l'année 2025.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera adressée :

- A la Préfecture de Paris,
- à la Trésorerie Principale des Etablissements Publics locaux de Paris.

Le Maire du 6^{ème} arrondissement
Président du Comité de gestion
de la Caisse des écoles

Jean-Pierre LECOQ

REÇU EN PREFECTURE

le 05/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-075-2675 00262-2026 06 05-RSU2026-DE